

## **Les aides personnelles au logement évoluent**

A partir de janvier 2021, les aides personnelles au logement évoluent pour mieux s'adapter à votre situation.



**Ce qui change :** désormais, ce sont vos revenus des 12 derniers mois qui permettent de calculer votre aide au logement, et non plus ceux d'il y a 2 ans. Et pour mieux s'adapter à votre situation, votre droit sera actualisé tous les 3 mois.

En pratique :

- Votre aide au logement de janvier, février et mars 2021 sera calculée avec vos revenus de décembre 2019 à novembre 2020.
- Votre aide au logement d'avril, mai et juin 2021 sera calculée avec vos revenus de mars 2020 à février 2021.

[Cliquez ici pour plus d'informations sur le site de la CAF](#)

Publié le 29 décembre 2020